

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023

Date de convocation : 22/03/2023
Date d'affichage : 22/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 17 dont 6 pouvoirs
Votants : 23

Le trente et un mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. COUTO José - M. DELVALLEE Pascal - Mme GILLOT Séverine – Mme VANDY Hélène – Mme BORGES Perrine - M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
Mme CHANDELIER Sylvie a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. BEAUVILAIN Dylan
Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme BORGES Perrine
Mme CAVRIL Isabelle a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

OBJET : Vente de la parcelle cadastrée section B n°1106, rayage du Bout

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le Centre d'Hébergement René Lecouvez a fait l'objet d'une mise en vente, le compromis a d'ailleurs été signé.

Ce bien est situé sur la parcelle cadastrée section B n°907, d'une contenance totale de 10 181 m².

Suite à la procédure de mise en vente, le géomètre expert a procédé à la délimitation de cette parcelle qui est maintenant divisée en 2 :

- La parcelle cadastrée section B n°1105, d'une surface de 5 315 m² concerne donc le projet de centre autistique.
- La parcelle cadastrée section B 1106, d'une surface de 4 866 m² est actuellement occupée par un agriculteur : Monsieur DELIVYNE Alexandre et qui a sollicité la Mairie pour acquérir ce terrain.

En date du 04 Janvier 2023, le service de l'évaluation domaniale a estimé cette parcelle située en zone A au PLUI à 0,45 € le m², soit : 2 189,70 € pour les 4 866 m²

Le Rapporteur propose :

- de vendre la parcelle B 1106 à Monsieur DELIVYNE Alexandre, agriculteur de Pont sur Sambre, qui occupe déjà cette terre.

-de vendre ce terrain au prix de : 2 189,70 € le m²,

La vente sera faite auprès de **Maitre DERQUE, notaire à BERLAIMONT.**

-D'autoriser le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le
ID : 059-215904673-20230401-2023_08-DE



Les recettes sont inscrites au budget primitif 2023 compte 2111 « terrains nus ».

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

Avec 23 VOIX POUR

Autorise la vente de la parcelle cadastrée section B n°1106, selon les conditions fixées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 1^{er} avril 2023
M. DETRAIT - Maire

